

**Le Bulletin de la
Conférence Libre**

Sous a *abe*

**du Jeune
Barreau de Liège**

www.cljb.be



Histoire et mémoire :
quand le législateur tente de trancher

Entretien avec Bahar Kimyongür :

Andalousie 2007 : Una historia de Amor

LE CYBER AVOCAT, C'EST MAINTENANT !

Dictez à distance !

PHILIPS

Système d'appareil à dictée numérique Philips.



La dictée et sa retranscription occupent une place importante dans votre entreprise. Vous êtes un professionnel et connaissez déjà pour ainsi dire toutes les ficelles pour être un « *bon dicteur* ». Mais savez-vous que **Le Pocket Mémo 9350 Philips** combiné à votre réseau PC fera plus que de vous faire gagner du temps? En plus d'une qualité sonore excellente, stockez vos données numériquement, insérez au milieu de la dictée un commentaire oublié, envoyez le fichier son **via le réseau informatique ou Internet à votre secrétaire pour épargner du temps, de l'argent et les déplacements de fin de journée dans l'urgence...**



Création - Impression - Copie et Transmission de Documents



you can
Canon

Recommandés pour les professions libérales, les appareils **IR de Canon** réunissent toutes les fonctions nécessaires à une **gestion documentaire moderne, efficace et économique**.

Produits multifonction compacts, ils peuvent être à la fois une imprimante, un copieur, un scanner et un télécopieur, pour vous permettre de créer et de diffuser simplement et rapidement vos documents sous formes électronique ou papier. Avec l'iR, vous pouvez communiquer clairement, partager l'information efficacement, numériser et transmettre facilement vos documents, contrôler vos coûts.

Doté de la carte « Universal send kit » le système devient capable de transmettre des documents lus par l'introducteur automatique par **E-mail**. Dès lors, pourquoi encore utiliser le fax cher en ligne téléphonique.

La même carte permet également de transformer les fax entrants en Emails (non consommateurs de papier) facilement transférables et archivables numériquement.

Saisissez l'occasion :

Nous disposons très régulièrement d'appareils d'occasion récents dont le rapport potentiel/prix est d'un intérêt incontestable

Services et financements :

-Notre service technique est **basé à Liège**. L'équipe technique bien formée et bien équipée est en mesure d'entretenir vos systèmes d'impression **rapidement sur l'ensemble de la province**.

-Nos appareils sont proposés en **achat simple, leasing ou renting**

Marcel Heens Bureautique

**Rue Trappé 9
4000 LIEGE**

**Tél. : 04/222.18.13
Fax : 04/223.58.06**

**Email : admin@heens-bureautique.be
Web : www.heens-bureautique.be**

Sommaire

- p. 1 Editorial
- p. 3 Histoire et mémoire :
quand le législateur tente
de trancher
- p. 5 Raid Cross
- p. 8 Entretien avec
Bahar Kimyongür
- p. 13 Andalousie 2007 :
Una historia de Amor
- p. 19 Compostage biodégradable
- p. 20 Post-édito

Sous la Robe

Bulletin trimestriel

Rédacteur en chef :
Sophie Debelle

Comité de rédaction :
Eric Therer

Merci à :
Sylvie Fagnart
Delphine Belkacemi
Catherine Losson
Jessica Iadanza
Manuel Gustin

Editeur responsable :
Léon Leduc
66 rue du Palais, 4000 Liège

Mise en page et impression :
IMPRIMERIE MASSOZ
44 rue du Parc, 4432 Alleur
Tél: 04/ 247 00 00
Fax: 04/ 247 01 58
massoz@massoz.be

Morceaux choisis du discours de clôture prononcé par Maître Léon LEDUC, Président de la Conférence Libre du Jeune Barreau 2006-2007, lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2007

Mesdames et Messieurs les Magistrats,
Madame et Messieurs les Bâtonniers,
Mes chers Confrères,

« Au-delà d'un individualisme qui le mine, le barreau est également animé par un esprit de solidarité non contestable.

N'est-ce pas là qu'il faut travailler pour veiller à ce que les conditions d'exercice de la profession assurent une qualité de service optimale et des revenus décentes ? »

Cette question à laquelle il faut bien évidemment répondre par l'affirmative n'est pas de moi mais de Monsieur le Bâtonnier DELVAUX. [...]

Je reste persuadé que le Jeune Barreau est un centre de discussion essentiel entre les plus jeunes, les moins jeunes et les anciens. Chacune de nos activités peut nourrir notre sentiment d'appartenance à la profession d'avocat et surtout notre volonté de se battre pour cette dernière. [...]

Le Jeune Barreau a pour objet l'accueil et l'intégration des jeunes avocats, la promotion de la justice et de l'avocat dans la cité, et la défense des droits fondamentaux par l'organisation de manifestations diverses. [...]

Si le Jeune Barreau peut évidemment jouer un rôle d'intermédiaire entre les jeunes avocats et le conseil de l'Ordre, force m'est de constater que pour ce qui concerne les stagiaires, la commission du stage me paraît parfaitement remplir son rôle.

Par contre, il est frappant de constater que les avocats qui ont entre 3 ans et 9 ans de barreau ne sont guère représentés alors qu'ils constituent pourtant une partie importante de notre barreau. [...]

Je profite [...] de cette tribune pour vous rapporter les grognes actuelles des plus jeunes.

Si le centre de formation professionnelle répond à une exigence d'excellence, les matières qui font aujourd'hui l'objet du CAPA paraissent à beaucoup d'entre nous trop diversifiées, et ce d'autant que nos cabinets sont de plus en plus spécialisés. [...]

J'ai parfois l'impression que le nombre d'échec voudrait être utilisé par certains comme un témoin de notre excellence... J'estime qu'il y a quelque chose à corriger. [...]

Voici un second et dernier motif de grogne. Notre profession évolue et la concurrence également. Nous devons nous adapter au marché qui est le nôtre. Une inadéquation entre les règles enseignées et la pratique semble naître.

Je ne peux vous fournir de meilleurs exemples que les courriers pré-imprimés à signature digitale. [...]

Je tiens une nouvelle fois à vous signifier que notre demande n'est pas que cette pratique soit interdite ou même acceptée, mais simplement qu'elle fasse l'objet d'une règle claire qui s'applique de la même manière à tous et qu'elle soit enseignée de manière franche, il y va également de la crédibilité de l'Ordre et de ses règles à l'égard des plus jeunes.

Enfin, le Jeune Barreau a pour objet la représentation de l'avocat dans la cité. Nous présentons de ce point de vue de grosses carences. Maître THERER avait mené de main de maître son voyage en Palestine et l'avait suivi d'une conférence de qualité.

Avec Maître WILDEMEERSCH, nous avons organisé un débat électoral qui me laisse un goût amer, car si la qualité n'était peut-être pas au rendez-vous, personne ne pouvait en présager et la faible participation me rend relativement pessimiste. [...]

L'enjeu, avant de se trouver dans la qualité du débat, était de paraître comme un bloc. Nous avons raté ce rendez-vous. [...]

Mon cher Laurent,

[...] tu auras à conjuguer ta récente paternité et ta toute fraîche présidence qui, je te l'assure, t'apportera bien des joies.

Je n'ai aucun conseil à te donner, je veux juste te souhaiter à toi et à ta commission une fabuleuse année. [...]

Vos idées sont les bienvenues !



**Par courrier ou par mail au
secrétariat du Jeune Barreau
ou à l'adresse mail :
s.debelle@avocat.be**

Agenda

7 juillet 2007

Tournoi de tennis

9 novembre 2007

Rentrée solennelle

23 novembre 2007

Colloque

La rupture du lien causal

Bonnes vacances!

Histoire et mémoire : quand le législateur tente de trancher

En juin 2005, la tentative du législateur belge, sur initiative gouvernementale, d'étendre à tous les génocides reconnus juridiquement comme tels, les dispositions de la loi du 23 mars 1995 «tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis pendant la Seconde guerre mondiale par le régime national-socialiste allemand» a fait chou blanc.

En cause: la polémique sur l'inclusion, dans le champ de cette loi, du génocide arménien, qui n'a pas fait l'objet d'une reconnaissance internationale. Estimant que le climat, à quelques semaines des élections communales, ne se prêtait pas à une discussion sereine, la ministre de la Justice, Laurette Onkelinx, a préféré faire supprimer les amendements portant sur ce point.

En France, l'immixtion du législateur dans le champ de la mémoire et de la reconnaissance de crimes passés a également engendré une large polémique à la fin de l'année 2005. C'est une poignée de députés, pour la plupart élus dans des circonscriptions du Sud de la France, où s'est établie la majorité des «Français d'Algérie», les Pieds-Noirs, qui a mis le feu aux poudres en adoptant un amendement à une loi, destinée à l'origine à établir le versement d'une «contribution nationale», à ces fameux rapatriés de l'ancienne colonie fran-

çaise et finalement publiée au Journal officiel le 23 février 2005.

Cet amendement disposait que «*les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit*». Rôle positif? Enseigné en tant que tel dans les établissements scolaires? Le tollé des historiens, s'élevant contre la tentation d'établir une vérité historique d'Etat et même de réécrire l'Histoire, selon certains, ne tarde pas. Ces derniers réclament du président de la République qu'il supprime par décret le texte incriminé.

Certains membres de la communauté scientifique désirent aller plus loin encore. Dans leur viseur: toutes les lois «mémorielles» votées par le législateur français depuis 1990 et la promulgation de la loi Gayssot, tendant à réprimer tout propos raciste, antisémite ou xénophobe et criminalisant la négation de la Shoah: loi du 29 janvier 2001 portant reconnaissance du génocide arménien, loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.

Pour ces dix-neuf historiens, signataires d'un appel à la «Liberté pour l'Histoire»,

«*l'Histoire n'est pas un objet juridique. Dans un Etat libre, il n'appartient ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique. La politique de l'Etat, même animée des meilleures intentions, n'est pas la politique de l'histoire.*»

Une déclaration sans bavure. Mais qui soulève des interrogations. Pourquoi n'avoir pas entamé ce combat dès 1990 et le vote de la loi Gayssot? Le politiquement correct empêche-t-il de pointer le comportement du législateur lorsqu'il évoque le génocide des juifs au cours de la Seconde guerre mondiale? A l'époque, quelques voix (recommandables, pas celles des responsables du Front national qui avaient bataillé contre une telle initiative parlementaire), telles que celles de Madeleine Rebérioux et Pierre Vidal-Naquet, avaient averti du danger des vérités officielles. Sans parvenir toutefois à se faire entendre en raison du consensus total de la classe politique dite «républicaine» sur le sujet.

La loi Gayssot, avancent certains, diffère néanmoins des trois lois mémorielles qui ont suivies. Le texte de 1990 est une loi effective, assortie de sanctions pénales alors que les trois autres sont des lois déclaratives.

A ce propos, la pénalisation de la négation du génocide arménien, reconnu dans la loi du 29 janvier

2001, ne devrait pas devenir effective, en raison de raisons similaires à celles qui avaient convaincu Laurette Onkelinx de ne pas inclure le génocide arménien dans l'extension du champ d'application de la loi belge de 1995. En 2006, des députés socialistes – cédant eux aussi à des visées électoralistes, leurs circonscriptions comptant de nombreux Arméniens – parviennent à faire inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale un texte sur ce thème. Ce dernier est adopté, par une coalition d'élus de gauche et de droite, parmi lesquels Patrick Devedjian, un intime de Nicolas Sarkozy. Mais contre l'avis du gouvernement et du président de la République d'alors, Jacques Chirac, qui estime qu'une telle initiative parlementaire empêche la Turquie « *de faire son travail de mémoire en toute sérénité* ».

Cette proposition de loi reste aujourd'hui en suspens. A la suite de son adoption par l'Assemblée nationale, elle n'a pas été inscrite à l'ordre du jour du Sénat. Et devrait rester lettre morte. Nicolas Sarkozy, qui marche déjà sur des œufs dans ses relations avec la Turquie en raison de ses positions hostiles à l'entrée de ce pays dans l'Union européenne, devrait en effet tout faire pour éviter qu'une nouvelle polémique ne fâche définitivement les Turcs.

Loi et mémoire : on le voit, les opérations sont délicates. A tel point que, dans un esprit d'apaisement, début 2006, Jacques Chirac accède à l'exigence des historiens et abroge l'article controversé de la loi du 23 février 2005. Au grand dam des députés à son initiative, qui « *au titre du parallélisme et de l'égalité des formes et par souci d'égalité de*

traitement » exigent du président de la République qu'il agisse de même avec une partie de la loi Taubira, le premier alinéa de son article 2, en fait, qui dispose que « *les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent* ». Ces députés ne seront pas satisfaits.

Pour le groupe de 31 historiens, en désaccord avec la pétition « Liberté pour l'Histoire » qui demandait l'abrogation de toutes les lois mémorielles, ce parallélisme ne se justifie en aucune façon. Il serait même, selon eux, « *pernicieux* » d'opérer un amalgame entre la loi du 23 février 2005 et son article évoquant le « *rôle positif* » de la colonisation « *éminemment discutable et trois autres lois* (loi Gayssot, loi Taubira et loi reconnaissant le génocide arménien, ndlr) *de nature radicalement différente. La première fait d'une position politique le contenu légal des enseignements scolaires et il paraît souhaitable de l'abroger. Les secondes reconnaissent des faits attestés de génocides ou de crimes contre l'humanité afin de lutter contre le déni, et de préserver la dignité de victimes offensées par ce déni.* »

Pourtant, au nom de la loi Taubira, un historien renommé, Olivier Pétré-Grenouilleau, a fait l'objet d'une plainte déposée par le Collectif des Antillais-Guyanais-Réunionnais. Lui sont reprochées les thèses de son ouvrage *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*, publié chez Gallimard en 2004 et surtout des propos tenus lors d'une interview paru dans le Journal du dimanche du 12 juin 2005. Rebondissant sur

certaines déclarations de l'humoriste controversé Dieudonné, qui affirme entre autres que la traite esclavagiste a été orchestrée par des juifs, l'historien déclare que « *c'est aussi le problème de la loi Taubira qui considère la traite des Noirs par les Européens comme un « crime contre l'humanité », incluant de ce fait une comparaison avec la Shoah. Les traites négrières ne sont pas des génocides. La traite n'avait pas pour but d'exterminer un peuple. L'esclave était un bien qui avait une valeur marchande qu'on voulait faire travailler le plus possible. Le génocide juif et la traite négrière sont des processus différents. Il n'y a pas d'échelle de Richter des souffrances.* »

Tout est dit. Avec la loi Gayssot, le législateur français a ouvert une boîte de Pandore. Les députés se sont mis à la merci de tous les groupes de pression. L'exemple arménien en est l'illustration : tiraillé entre la nécessité d'entretenir des bonnes relations avec la Turquie, partenaire commercial de premier ordre pour la France et le désir de satisfaire une communauté arménienne forte de 500 000 âmes, le personnel politique se trouve dans l'obligation de choisir de ne pas choisir. Un jeu dangereux qui ne fait pas le jeu de la démocratie.

Sylvie Fagnart
Licenciée en sciences politiques de
la faculté de droit de Liège (2000),
journaliste parlementaire et
correspondante du quotidien
l'Echo à Paris.

Raid Cross

Dans le cadre de sa mission de promotion et de diffusion du Droit International Humanitaire (DIH), la Croix-Rouge a invité le 11 avril dernier près de 150 jeunes issus des mouvements de jeunesse de la Province de Liège à prendre part au plus grand Raid Cross jamais organisé en Belgique francophone !

C'est à ce jeu grandeur nature, sous un soleil radieux, au domaine provincial de Wégimont, que se sont prêtés avec plaisir des membres de la Commission du Jeune Barreau et de la Commission Coopération Internationale.

Mais qu'est-ce que le Raid Cross allez-vous me dire ?

Le Raid Cross est un jeu de rôle de plein air dans lequel chaque participant devient le temps d'une étape, civil, militaire, acteur humanitaire ou encore prisonnier de guerre.

C'est en 1995 que la Croix-Rouge belge a développé le *parcours Raid Cross*.

« Raid » signifie « attaque » et symbolise un conflit armé. Ainsi est né un jeu de mots avec *Red Cross* (= Croix-Rouge). Il s'agit d'un jeu de rôles basé sur le *Droit International Humanitaire*.

Ce jeu a été mis au point par la Croix Rouge de Belgique – Communauté française à partir d'un jeu de rôle conçu par un verviétois, Antoine Grand, volontaire Croix-Rouge et ancien scout.

Il imagine cette activité afin de présenter les principes du Droit International Humanitaire aux jeunes scouts et en fait don à la Croix-Rouge de Belgique.

La Croix-Rouge de Belgique – Communauté française et la Croix-Rouge française développent alors le jeu ensemble. Un accord de partenariat est également conclu avec la Fédération internationale, le

Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (CICR) et l'Organisation Mondiale du Mouvement scout (OMMS) en avril 2005.

Avec un succès grandissant ce jeu s'est développé dans le monde entier : Arménie, Mauritanie, Côte d'Ivoire, Chili, Congo, Bénin, Suisse, Maroc, Royaume-Uni...

Quelle est donc cette formule magique destinée à sensibiliser les plus jeunes aux enjeux humanitaires et qui présente un tel attrait aux quatre coins du monde ?

Le Raid Cross fait passer les joueurs par sept postes, ou scénarios, consacrés aux prisonniers de guerre, au traitement des blessés, aux combattants, à l'assistance humanitaire, à la prise de décisions militaires ou à la responsabilité après un conflit.

Munis d'un ordre de mission, les participants vont être confrontés à des situations complexes les amenant à devoir faire des choix dans des conditions de guerre et à comprendre, finalement, l'importance des règles humanitaires.

Ainsi, tout au long de l'activité, les participants sont successivement en position de prisonniers, de civils, de militaires, d'acteurs humanitaires, découvrant ainsi, sous différents angles, les difficultés de la vie en situation de conflit et les règles du Droit International Humanitaire qui régissent ces situations extrêmes.

Mais quel est donc le conflit armé auquel ont dû faire face nos deux courageuses commissions ?

Un conflit fictif persiste depuis 13 mois au Haddar, attaqué par l'armée du Deldar, pays voisin.

Les participants, habitants du Haddar, circulent sur leur territoire. Pour mieux pouvoir justifier leur identité, ils reçoivent un passeport du pays.

Ils doivent suivre, tout au long de l'après-midi, un parcours difficile entre différents postes situés dans un pays en guerre. A ces différents postes, les participants sont confrontés à divers aspects du conflit : prisonniers de guerre, tireur isolé, artillerie, blessés, assistance humanitaire, quartier général et procès.

Civils, ils vont être faits prisonniers, interrogés sous la menace d'efficaces comédiens engagés pour l'occasion lesquels n'hésiteront pas à rendre la situation plus vraie que nature, ne laissant aucun répit aux jeunes participants...

Militaires, ils vont devoir effectuer les bons choix : ceux d'accorder la priorité aux blessés qui en ont le plus besoin et ce, sans distinction d'appartenance à un camp ou à un autre, ne pas bombarder d'objectifs civils, ...

Acteurs humanitaires, ils ne devront pas hésiter à prendre des risques pour acheminer les vivres et les médicaments...

Chaque poste se décompose en deux temps. Tout d'abord, sous la forme d'une activité ludique où les participants jouent le rôle actif des personnages qu'ils incarnent et qui leur a été exposé par les animateurs qui les encadrent.

Ces activités sont conçues pour illustrer et se familiariser avec les règles de droit humanitaire et permettre aux joueurs de les appliquer concrètement à une situation qu'ils ne pourront oublier.

Enfin, après chaque activité, une discussion a lieu entre un chef de poste et chaque équipe de participants, sous forme de débriefing, afin de permettre aux joueurs de se voir expliquer les règles qu'ils auront ou qu'ils auraient dû eux-mêmes mettre en œuvre.

Chaque membre des Commissions présentes s'est donc vu attribuer un poste afin de participer activement avec les jeunes aux jeux et discussions...

C'est ainsi que j'ai pris la direction à travers bois du poste des «blessés» où j'ai fait la connaissance de sympathiques volontaires de la Croix Rouge chargés d'interpréter les nombreux blessés du champ de bataille et qui grâce à la complicité des maquilleurs se sont vus infliger des blessures plus vraies que nature...

La mise en scène est donc la suivante:

Les participants sont des militaires de l'armée du Haddar. Ils rencontrent un soldat qui accourt vers eux et leur annonce qu'une bataille sanglante vient d'avoir lieu, que les combats ont cessé mais que de nombreuses victimes gisent sur le sol.

Arrivés sur place, ils constatent que plusieurs blessés sont étendus par terre, parmi eux des soldats deldariens, des soldats hadda-

riens, certains légèrement blessés, d'autres plus gravement...

J'explique donc aux participants que le temps presse, que certaines victimes sont dans un état critique mais qu'un hôpital de leur armée se trouve à proximité.

Plusieurs brancards sont à leur disposition mais en nombre insuffisant pour permettre d'acheminer toutes les victimes en même temps vers l'hôpital...

Un choix s'impose donc aux jeunes soldats qui vont devoir déterminer, en équipe, dans quel ordre ils vont évacuer les blessés...

Au cours de l'évaluation qui a suivi, nous avons pu, ensemble, analyser les décisions prises et les mettre en relation avec le Droit International Humanitaire. Ainsi, les participants ont pu prendre conscience que tout blessé doit être obligatoirement soigné, sans aucune distinction et que seule l'urgence médicale devait être prise en compte.

J'ai moi-même été surprise de l'efficacité de cette méthode d'apprentissage puisque la plupart des équipes ont réussi avec succès le sauvetage périlleux des victimes...

Ce sont en outre les jeunes eux-mêmes qui, regroupés en équipe, ont du, à l'issue de leur parcours, s'autocritiquer et exposer aux animateurs les points forts de leurs interventions ainsi que les postes auprès desquels ils avaient connu de plus grandes difficultés...

Au terme de ces activités au Domaine provincial de Wégimont, les jeunes de 13 à 18 ans ont été accueillis au Palais de Justice de Liège, dans la salle de la Cour d'Assises, où les différents acteurs de cette guerre étaient appelés à répondre de

leurs mésactions lors d'un grand procès fictif.

Certains participants, chefs d'équipe, ont donc du répondre de leurs actes devant un Tribunal qui, suivant le réquisitoire de la Partie Publique, a prononcé de très lourdes peines...

A Marrakech, où un grand Raid Cross a été organisé en mai 2006, chaque équipe a été jugée collectivement, afin d'éviter de viser des personnes. Une seule équipe n'a pas été condamnée à la fin du procès. Lorsqu'on leur a demandé pourquoi ils avaient commis des crimes de guerre, ils ont répondu : « *Quand nous sommes arrivés ce matin, vous nous avez dit que nous n'avions pas le choix et que nous devons nous battre. Mais nous ne sommes que des enfants, et il est interdit de faire combattre des enfants* ». Cette équipe a été acquittée et envoyée fictivement dans un centre de rééducation du CICR pour enfants soldats...

Que retenir dès lors de cette excellente journée ?

Le parcours *Raid Cross* est une expérience dont il convient sans nul doute d'encourager la diffusion et je remercie les représentants de la Croix-Rouge de nous avoir permis, le temps d'une journée, d'être associés de manière active à cet ambitieux projet de promotion auprès des plus jeunes des principes parfois complexes de Droit International Humanitaire.

Une manière comme une autre de contribuer à la formation d'une conscience de « citoyen du monde », conformément à l'obligation faite aux Etats parties aux Conventions de Genève de diffuser le Droit International Humanitaire aussi largement que possible...

Delphine BELKACEMI

Art.5

Vous
n'aurez pas
à nous rappeler
que c'est vous
le Maître.

Avec Privalis, la cause des avocats est parfaitement défendue. Au sein d'ING, Privalis vous offre un ensemble de produits et de services ciblés, spécifiquement conçus pour les professionnels de la justice. Vous disposez ainsi d'outils et de solutions de qualité, dans le cadre de vos activités professionnelles. Pour nous rapprocher de vos attentes et nous adapter à vos horaires, ces services vous sont offerts au sein même des Palais de Justice. Comptes spécifiques, bons de greffe, gestion du livre-journal, crédits et assurances appropriés : nous connaissons parfaitement les exigences de votre métier tout en vous offrant un contact personnalisé. Parce que défendre vos intérêts financiers est pour nous la plus noble des causes.

Le Privalis Lawyers' Desk vous accueille chaque jour ouvrable de 8 à 20 heures.
Tél.: 02 464 630 2 - Fax: 02 464 630 9 - desk@privalis.be - www.privalis.be

PRIVALIS
Lawyers' Financial Services
ING 

Entretien avec Bahar Kimyongür

En septembre dernier était publiée dans La Libre une carte blanche intitulée *Une jurisprudence d'exception*, cosignée par plusieurs enseignants dont des professeurs issus des trois grandes universités francophones du pays : Jean-Marie Klinkenberg (Ulg), Anne Morelli (ULB) et Jean Pestieau (UCL) ainsi que par le sociologue Jean-Claude Paye¹. L'article fut publié quelques jours avant l'ouverture du procès devant la Cour d'Appel de Gand d'une dizaine de personnes proches du parti DHKP-C, un parti d'opposition turque. Parmi eux, Bahar Kimyongür, un citoyen belge condamné en février 2006 en correctionnel à quatre ans de prison pour « appartenance à une organisation terroriste ».

Commentant la loi de 2003 sur les méthodes particulières de recherche, les auteurs de la carte blanche entendaient dénoncer ses travers et relevaient que l'enjeu fondamental du procès de Gand était de créer une jurisprudence permettant de criminaliser toute solidarité vis-à-vis d'une organisation désignée comme terroriste par les autorités. « *Des activités qui relèvent de la liberté d'opinion et d'expression sont aujourd'hui condamnées dans notre pays comme appartenance à une organisation terroriste, et le seront davantage demain si le citoyen ne se mobilise pas. Ce procès nous concerne tous, car il engage l'avenir de nos libertés fondamentales* » concluaient-ils.

Non juristes, ils faisaient part de leur préoccupation par rapport à ce texte légal longuement discuté depuis au sein des barreaux et de l'OBFG.

En réalité, le seul délit de Bahar Kimyongür était d'avoir traduit un document du DHKP-C et d'être membre du bureau d'information de cette organisation à Bruxelles. Le 28 avril 2006, il était arrêté aux Pays-Bas sur ordre de la Belgique pour être extradé vers la Turquie. On connaît la suite : la justice hollandaise refusera de prêter le flanc à cette mascarade tandis que certains parlementaires belges demanderont des explications au gouvernement belge qui restera dans l'embarras.

Un an plus tard, presque jour pour jour, la Cour de Cassation rendra un arrêt à la fois inattendu et courageux². Elle y dénonce comme irréguliers, vicieux et viciés les procès de première instance et d'appel à charge des onze membres présumés du DHKP-C. Se basant sur l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, la Cour déclare suspecte et entachée de suspicion la nomination du juge Freddy Troch, intentionnellement désigné à la tête du Tribunal correctionnel de Bruges pour être certain d'aboutir à un verdict à la sévérité exemplaire. Mais la Cour de Cassation met aussi sur la sellette le Président de la Cour d'Appel de Gand De Graeve qui a autorisé cette manœuvre illégale et le Procureur fédéral Johan Delmulle qui en a été l'instigateur. Indirectement, c'est la Ministre de la justice elle-même qui se trouvera visée. Bahar Kimyongür et trois autres détenus furent immédiatement libérés.

Aujourd'hui, à une époque où les opinions politiques dissidentes deviennent vite suspects, il nous

a semblé utile et important de revenir sur cette affaire car elle révèle de manière consternante les travers d'une réglementation dangereuse et potentiellement liberticide. Bahar Kimyongür, figure médiatique et centrale de ce procès, a gentiment accepté de répondre aux quelques questions qui suivent.

1. Comment commentez-vous la décision de la Cour de Cassation du 19 avril 2007 ?

Surprenante dans la logique de notre procès qui était éminemment politique et logique du point de vue du droit. Surprenante car vu la tournure des événements, rien ne laissait présager que le jugement de première instance et l'arrêt en appel seraient anéantis. Tant d'irrégularités avaient émaillé l'instruction et le procès, tant de mauvais traitements ont été infligés aux condamnés et surtout à mes codétenus incarcérés à la prison de Bruges qu'il aurait semblé illusoire de croire en une quelconque remise en question de cette affaire par une quelconque juridiction. Le matin de ce mémorable mercredi 19 avril, j'ai hésité jusqu'à la dernière minute avant de quitter ma cellule de la prison de Nivelles pour me rendre à l'audience en cassation. Je n'avais aucune raison d'y croire. Je remercie cordialement le président de la cour de cassation de m'avoir donné tort.

2. Quelles ont été les grandes étapes de votre procès ?

Tout a commencé le 26 septembre 1999, lorsque la police découvre

¹ « Une jurisprudence d'exception », *La Libre* du 8/09/2006.

² Cass., 19/04/2007, arrêt n° P.06.1605.N/10.

dans un appartement à Knokke des militants présumés du mouvement marxiste turc DHKP-C dont Fehriye Erdal, des archives de ladite organisation, du matériel informatique, des faux cachets, des faux papiers et quelques pistolets. Les personnes interpellées passent quelques mois en détention préventive puis sont relaxées. L'affaire ne semble pas vraiment susciter l'émotion.

Après les attentats du 11 septembre 2001 à New York qui servent de prétexte aux guerres étasuniennes d'occupation, de nombreux Etats adoptent des législations antiterroristes d'exception sous la pression américaine. La Belgique, en bon élève, se dote d'une loi antiterrorisme le 19 décembre 2003.

En juin 2004, en tant qu'attaché au bureau d'information du DHKP-C situé en plein cœur du quartier européen à Bruxelles, j'accorde une interview à la chaîne RTL dans laquelle je commente un communiqué du DHKP-C qui présente ses condamnations à la population turque suite à une explosion accidentelle qui coûta la vie à trois citoyens innocents. Sur les pressions du député de droite François-Xavier de Donnée, une enquête est menée à mon encontre. Du coup, la justice ressort l'affaire de Knokke et décide de faire un procès global pour « terrorisme », « association de malfaiteurs » et « organisation criminelle » avec l'intention claire d'éradiquer toute forme d'expression de sympathie envers le DHKP-C. C'est en soi un projet périlleux pour les droits démocratiques et les libertés fondamentales puisque le DHKP-C en Belgique, ce sont des concerts, des pique-niques et des manifestations pacifiques pouvant rassembler au total plusieurs milliers de personnes essentiellement parmi les immi-

grés économiques et les réfugiés politiques de Turquie.

Pour revenir sur la chronologie du procès, le 6 décembre 2005, la chambre des mises en accusation de Bruges refuse la demande de traitement du dossier en assises et renvoie celui-ci devant le tribunal correctionnel.

Le 23 janvier 2006 commencent les débats sur le fond.

Le 28 février 2006, sept des onze inculpés reçoivent des condamnations lourdes allant entre quatre et sept ans de prison. Trois de mes co-accusés sont arrêtés sur le champ. J'écope de quatre ans de prison pour appartenance au DHKP-C mais étant le seul Belge parmi les condamnés et en raison de mes nombreuses attaches (familiales et professionnelles), je bénéficie du droit de comparaître librement à mon procès d'appel. Fehriye Erdal disparaît comme on le sait. Le dirigeant du DHKP-C Dursun Karatas et l'avocate Zerrin Sari sont respectivement condamnés à 6 et 4 ans de prison ferme par contumace.

Le 28 avril 2006, je suis arrêté aux Pays-Bas et passe 68 jours dans l'antichambre de l'enfer des prisons turques. Motif de mon arrestation : un mandat d'arrêt international émis à mon insu par les autorités judiciaires turques parce qu'en novembre 2000, j'ai chahuté le ministre turc des affaires étrangères de l'époque, M. Ismail Cem, dans l'enceinte du parlement européen au moment où il se mit à mentir au public à propos des prétendues avancées démocratiques de la Turquie. Le 4 juillet 2006, le tribunal de La Haye décide de me libérer en raison du caractère ridicule de l'acte d'accusation turc. J'échappe ainsi à la torture et à une condamnation probable de 15 ans de prison dans le tristement célèbre pénitencier de haute sécurité « de type F » à Sincan dans la banlieue d'Ankara.

Aujourd'hui, nous sommes quasi sûrs, notamment grâce à un procès-verbal publié dans les quotidiens le 19 septembre dernier que des hauts fonctionnaires de l'Etat se sont rendus coupables de forfaiture en organisant mon enlèvement aux Pays-Bas.

Le 7 novembre 2006, les juges de la cour d'appel de Gand m'attendent au tournant et alourdissent ma condamnation d'un an, faisant passer celle-ci de quatre à cinq ans de prison ferme. Je suis immédiatement conduit à la prison de Gand. Entre-temps, mes co-accusés incarcérés le 28 février subissent un régime d'isolement inhumain.

Le 19 avril 2007, la cour de cassation brise l'arrêt sur base d'une « apparence de non-impartialité » dans la nomination du juge Freddy Troch en première instance. Le juge Troch n'est pas n'importe qui. A l'époque de l'opération « Rebel » qui consistait à fichier plus de 92.000 Turcs de Belgique, il présidait le Comité P. Cette opération fut menée en étroite collaboration avec la police turque pourtant connue pour ses malversations et ses prouesses en matière de torture... Troch est un conservateur invétéré du CD&V à l'instar du procureur fédéral Johan Delmulle.



3. Qui selon vous en fut l'instigateur principal et pour quelles raisons ?

D'abord, l'Etat turc bien entendu. Cet Etat si fidèle à Washington depuis la fin des années 40, a tenté de tout temps et par tous les moyens, y compris par des moyens militaires, d'éliminer ses adversaires politiques.

Les autorités turques peuvent également compter sur un large lobby composé d'élus d'origine turque, d'hommes d'affaires ou de parlementaires belgo-belges qui ont d'énormes intérêts financiers en Turquie, à l'instar de François-Xavier de Donnée via la banque Dexia.

Le procureur fédéral Johan Delmulle voulait lui aussi en découdre avec les 11 inculpés du procès DHKP-C, autant par ambition personnelle que par motivation idéologique. En toute évidence, il tenait mordicus à bâtir sa notoriété sur nos condamnations lourdes. Delmulle est un maccarthyste de la pire espèce acquis à la « war on terror » de Georges Bush, et pour qui un mouvement marxiste tel que le DHKP-C n'a pas droit de cité et encore moins droit d'exister quand bien même il fut inoffensif en Belgique. Rappelons que ce procureur fédéral présida en personne la fameuse réunion du 26 avril 2006 au ministère de la justice destinée à organiser ma livraison aux autorités turques via les Pays-Bas. Dans cet acte de dénonciation à la police néerlandaise, on peut y voir la cruauté à l'état brut d'un individu prêt à mettre l'un de ses concitoyens à la merci de la police politique turque. On peut y voir du racisme puisque ma nationalité belge ne compte pas pour lui. On peut aussi y voir du mépris à l'égard de la justice belge puisqu'au moment où ce procureur m'a dénoncé auprès de son homologue néerlandais, j'étais en attente d'être jugé en appel à Gand et donc libre de voyager.

4. Certains médias vous ont présenté comme « un activiste kurde » alors que vous êtes de nationalité belge. Quelles sont les raisons qui expliquent votre engouement pour la « cause kurde » ?

En réalité, je n'ai absolument rien de Kurde. Je suis un Belge né à l'hôpital français à Bruxelles ! Mes parents sont originaires de Turquie. Mais ils sont ni Turcs ni Kurdes. Ils sont Arabes de la ville d'Antioche. La fameuse Antioche dont parle la Bible et où se trouve l'église de Saint-Pierre, la première église du monde. La fameuse Antioche prise par les Croisés en 1098. La fameuse Antioche, chef-lieu d'une province majoritairement arabo-phonie occupée par la France entre 1919 et 1939 puis offerte par la France à la Turquie et que revendique la Syrie depuis. Je soutiens bien entendu la résistance du peuple kurde pour son droit à l'autodétermination. Le peuple kurde est la plus grande nation du monde sans Etat et le droit à l'éducation dans la langue kurde reste toujours interdit en Turquie. Cependant, mon combat n'est pas de type nationaliste ni séparatiste. Je suis un socialiste révolutionnaire. Et c'est à ce titre que je sympathise avec le DHKP-C qui se bat pour l'indépendance de la Turquie, la démocratie et la justice sociale mais aussi pour les droits culturels de toutes les minorités. En Europe et surtout en Belgique où la droite fasciste turque est relativement puissante, on oublie trop souvent que l'on peut être Turc et de gauche et qu'en Turquie, outre les Kurdes et les Turcs, plus de quarante nationalités et minorités nationales cohabitent : les Lazes, les Circassiens, les Pomaques, les Géorgiens, les Bosniaques, les Assyriens, les Grecs, les Arméniens, les Azéris...

5. Comment cette cause se définit-elle ? Etes-vous optimiste par rapport à la situation du peuple kurde en Turquie ?

On assiste actuellement à une escalade du conflit entre l'armée turque et le PKK, principal mouvement de guérilla kurde. Ce conflit exacerbe dangereusement les nationalismes turc et kurde. L'extrême droite turque profite des crispations nationalistes pour mener des actions de lynchage contre les manifestations les plus pacifiques. Actuellement, si vous défilez dans les rues pour défendre les droits des prisonniers politiques, des travailleurs ou des étudiants, vous risquez d'être pris à partie tant par la police que par des hordes de « Loups Gris » sous prétexte que vous cautionnez le séparatisme kurde ! D'autre part, l'armée turque qui prône la laïcité sous sa forme la plus antidémocratique et la plus intégriste manipule la contestation sociale en mobilisant les foules contre le gouvernement de Tayyip Erdogan pour son caractère prétendument islamiste et antirépublicain. Si l'habit ne fait pas le moine, il ne fait pas l'imam non plus. Le parti de la justice et du développement (AKP) d'Erdogan est certes ultralibéral, proaméricain et conservateur, mais le voile des épouses des membres de son équipe ne fait pas de celui-ci une confrérie religieuse menaçant « les principes de Mustafa Kemal Atatürk ». En bref, l'armée turque qui a toujours soutenu les mouvements islamistes contre les forces de gauche mise aujourd'hui sur de faux clivages pour restaurer son pouvoir.

Dans ce climat de polarisation tous azimuts, de lynchage et d'hystérie nationaliste, les alternatives de gauche sont de plus en plus marginalisées.

Il faut également admettre que la violence démesurée des nationalistes kurdes du PKK ne rend pas

leur cause plus légitime ni ne facilite la tâche des démocrates. Mais je reste confiant car de toute façon, les forces progressistes n'ont jamais connu de périodes tranquilles. Pour exterminer la gauche, l'armée turque soutenue par la CIA, le grand patronat et les seigneurs fonciers turcs, a perpétré deux coups d'état, l'un en 1971 et l'autre en 1980. De nombreux leaders de gauche ont été pendus, fusillés, enlevés et torturés à mort. Des centaines de militants de gauche, pour la plupart du DHKP-C, continuent de peupler les prisons turques. Malgré tout, la gauche a survécu. Son activité s'étend sur tout le territoire turc et de manière plus notoire dans les bidonvilles situés en périphérie des grandes métropoles comme Istanbul, Ankara, Adana et Izmir.

6. Votre carte de visite mentionne que vous êtes archéologue, traducteur et guide touristique. Ce n'est pas de cette façon que les médias vous ont présenté. Quel a été votre parcours ?

Quand on vous appose le label terroriste sur la figure, il n'est vraiment pas facile de s'en débarrasser. Pour ceux qui me connaissent, ma condamnation pour terrorisme est pour le moins grotesque. D'abord parce que je suis un militant des plus pacifiques comme on en trouve dans toutes les manifestations antilibérales ou dans toutes les associations des droits de l'homme. Je me bats depuis plus de douze ans pour la démocratisation de la Turquie notamment à travers la dénonciation des mauvais traitements que subissent les prisonniers politiques dans les prisons spéciales de type F. Ma militance ne m'a hélas pas permis de me consacrer à mon

métier et à ma passion première : l'archéologie.

En tant que licencié en histoire de l'art et archéologie à l'Université libre de Bruxelles (ULB), j'ai rêvé, bien avant mes études, d'entreprendre des fouilles à Antioche, dont les fondations hellénistiques se sont enfoncées au fil des siècles et des séismes destructeurs.

Mais ma conscience ne m'autorisa pas à désertier les tranchées de mon combat pour une Turquie plus juste dans un monde plus juste. Le choix entre les chantiers de fouille ou les tranchées de la lutte a été très dur pour moi. Mais actuellement, le dilemme est définitivement résolu à cause du mandat d'arrêt Interpol qui m'empêche de quitter la Belgique. Mes chances de voyager sont définitivement réduites comme peau de chagrin puisque légalement, il n'existe aucune possibilité de recours à un mandat pareil. Chagrin, c'est vraiment le mot. Ce chagrin, je le partage avec mon épouse Deniz qui risquerait d'être arrêtée voire extradée vers la Turquie en cas de déplacement vers l'étranger, elle aussi, pour avoir participé à cette action de protestation contre le ministre turc en novembre 2000.

Sa situation est encore plus délicate car d'une part, le procureur du Roi de Bruxelles s'oppose à sa nationalité belge pour des raisons explicitement politiques et d'autre part, l'ambassade de Turquie à Bruxelles lui a confisqué son passeport turc.

Voilà, mon parcours. Rien de vraiment extraordinaire. Rien de vraiment banal.

Hier, je pouvais parler de parcours parce qu'il y avait du mouvement. Aujourd'hui, je suis entravé par des obstacles de taille : la loi antiterroriste, la reprise du procès en septembre, le mandat Interpol, la filature policière...

7. Quel regard portez-vous sur la justice belge aujourd'hui ?

Un regard des plus mitigés. Je constate que les fabricants de la peur et les marchands de sécurité n'occupent plus uniquement les plateaux de télévision, les meetings électoraux ou les états-majors. L'omnipotence dont jouit le procureur fédéral Delmulle, l'arrogance et l'agressivité dont il a fait preuve tout au long du procès ne me rassurent guère.

Cet individu dangereux, sans foi ni loi, n'a cessé de mentir pour se tirer d'affaire. Ainsi, vous le citez dans un tract et il présente cela comme une menace de mort. Vous vous défendez contre ces calomnies et il vous accuse de recourir à la « contre-stratégie terroriste ». Vous participez à un camp de vacances familial et il en fait un camp d'entraînement militaire. Vous parlez de la répression en Turquie et il fait de vous un tueur sanguinaire.

Je ne connais pas suffisamment les mécanismes de la justice pour me lancer dans une analyse de fond. Je constate néanmoins que des juges en arrivent à être impressionnés par ce genre de shows. Prenons l'exemple des juges de la cour d'appel de Gand : ils se sont carrément érigés en arbitres du conflit en cours en Turquie, allant jusqu'à justifier le coup d'état fasciste du 12 mars 1971 face à la radicalisation du mouvement ouvrier. Que des juges belges en viennent à cautionner un régime fasciste ou même à émettre un avis unilatéral sur la lutte en Turquie est tout simplement ahurissant. Les tribunaux de sûreté de l'Etat récemment dissous grâce aux pressions européennes et aux mouvements sociaux turcs m'ont soudainement semblé si proches...

*Propos recueillis par
Eric Therer*

Suite logicielle pour cabinets d'avocats



Dlex

Gestion pour cabinets d'avocats

- ▲ Gestion des dossiers ▲ Comptabilité
- ▲ Agendas et Contacts partagés ▲ Time-Sheet
- ▲ Gestion de documentations ▲ Web Access
- ▲ e-Banking ▲ Gestion des droits d'accès



Software
ICT Services
Web
Solutions

Microsoft[®]
CERTIFIED
Partner

Nos services

- ▲ Formation et maintenance
- ▲ Applications Internet
- ▲ Administration de réseaux

Andalousie 2007 : Una historia de Amor... ¹

C'est non sans surprise que nous avons découvert la destination du voyage organisé cette année par le Jeune Barreau.

En effet, vivant avec une part d'Andalousie à ses côtés, c'est d'instinct qu'« El presidente » a voulu nous faire partager son lot quotidien...

Voici donc le carnet de voyage d'une trentaine d'avocats, jeunes et moins jeunes, rédigé par deux stagiaires.

N.B : pour ceux d'entre vous qui ne l'auraient pas encore compris, la destination est le pays de la Sangria, de la corrida, du soleil et des tapas...

Toujours pas trouvé ? (Et ça se prétend avocat...) On arrête le suspens, il est temps de se lancer : Andalousie nous voilà !!! OLE !!!

Parcours : Malaga-Cordoue-Grenade-Séville-Malaga ²

Lundi (Malaga-Cordoba) :

Tout le monde le sait : « *L'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt* ». « El presidente » l'a bien compris puisqu'il nous a donné rendez-vous au Palais des Congrès pour un départ fixé à 5.45, heure locale, destination Bruxelles National où le décollage est prévu à 09.50.

Comme toujours dans les voyages organisés, un phénomène étrange mais néanmoins humain, se produit : chacun trouve celui qui restera son compagnon de route durant tout le séjour.

Illustration : Evelyne Liégeois (Gougouille) et Luc Jamin (Ken), Mabeth et Maître Warrant et son épouse, Jean-Martin Rathmès et Bruno Simon, Isabelle Biemar et Eric Biar...

C'est donc par équipe que nous avons embarqué dans ce qui allait être un voyage hors du commun...

Après un peu moins de trois heures de vol (dix heures dans la tête de Valérie Gabriel et François Dembour), nous atterrissons à Malaga où le pilote nous annonce une ineptie : 30 degrés à Bruxelles et 15 à Malaga. Réchauffement de la planète, mon œil !! Heureusement, Mabeth avait pensé à prendre des vestes pour tout le monde...

Peu importe, c'est avec entrain et bonne humeur que nous partons à la découverte de Cordoue, où les visites de l'Alcazar et de la Mezquita sont prévues. Nous logerons dans un hôtel typique et accueillant, « Le Maimonides », situé en plein centre.

Nous atteignons Cordoue en milieu d'après-midi. Pas vraiment de banlieues étendues, la ville se présente d'un bloc à nous, elle émerge des vergers. Tout de suite, notre regard se porte sur la cathédrale, la Mezquita, qui domine la ville.

N.B. : Pour ceux qui ne seraient intéressés que par les anecdotes croustillantes du voyage, nous vous conseillons de passer les trois paragraphes suivants, essentiellement historiques, qui vous permettront cependant d'enrichir votre culture générale. D'un autre côté, si la culture nous vous intéresse pas du tout, il vaut mieux lire les magazines *Voici* et *Publique* plutôt que le « *Sous la Robe* » !

Cordoue est une ville deux fois millénaire, qui connu un développement très important dès les premiers siècles de notre ère. Au VIII^e siècle, elle fut prise par les

musulmans et connu sa période la plus brillante, jusqu'au XI^e siècle, avec la dynastie omeyyade.

Puis, après la reprise de la ville par les chrétiens, elle déclina petit à petit, au profit de Séville. Aujourd'hui, la ville est de nouveau en pleine extension, avec 300.000 habitants, alors qu'elle n'en comptait que 50.000 en 1930, grâce à la richesse agricole de la région.

Nous visitons donc la Mezquita et ses jardins remplis d'orangers, magnifiquement chargés en cette saison. Nous ressentons alors un sentiment d'admiration pour ce lieu, fait d'équilibre et de perfection, somptuosité d'une architecture savante et non prétentieuse.

La construction de la grande Mosquée a débuté au VIII^e siècle, à l'emplacement d'une ancienne église.



A partir du XIII^e siècle et de la reprise de la ville par les chrétiens, elle est transformée en cathédrale et subit des aménagements malheureux qui nuisent à son unité. Le pire est sans doute la construction à la toute fin du XVI^e siècle du chœur de la cathédrale au centre de la mosquée.

Vous l'avez compris, un lieu unique, incontournable, dans la découverte du patrimoine culturel de l'humanité. Séville nous réservera l'autre grande surprise du voyage.

Nous partons ensuite nous perdre dans les dédales des petites rues de la vieille ville, qui en font le charme. Nous trouverons un petit restaurant qui accepte de recevoir notre groupe de bon vieux belges ! C'est là que Cécile Delbrouck découvrira que tout, mais alors vraiment tout, se mange dans le bœuf...

Après ce copieux repas, et contrairement aux us et coutumes espagnoles, nous déclarons forfait et sommes bien heureux de rejoindre notre lit. En effet, le meilleur reste encore à venir.

Mardi (Cordoba-Granada) :

Départ prévu à 8.00, puisque nous devons être à Grenade à 11.00 pour visiter l'Alhambra où un guide nous attend... du moins,

c'est ce qui est annoncé. C'est sans compter sur la disparition de Maître Walrant et son épouse. Merci Jacques Pradel de nous les avoir rendus !

Nous quittons Cordoue avec une heure de retard et le « contre la montre » commence pour être à l'heure à l'Alhambra.

Petite devinette : Que trouve-t-on sur les abords de la route entre Cordoue et Grenade ?

à Des oliviers, des oliviers et encore des oliviers. Au passage, nous remercions notre guide pour ces informations cruciales et Isabelle Trivino pour sa brillantissime traduction.

Une fois à Grenade, la journée sera principalement consacrée à la visite de l'Alhambra, c'est tout du moins notre objectif prioritaire... si ce n'est que nous accusons un retard certain.

Il y a en fait quatre visites à effectuer à l'Alhambra : les palais arabes, le palais de Charles Quint, l'Alcazaba et les jardins du Generalife. Il faut donc que nous les répartissions sur deux jours.

Nous n'allons pas ici décrire en détail les mille beautés de l'Alhambra « la rouge », joyaux de l'art Nasride, les guides touristiques le font très bien !

Nous flânons de salle en salle, de corridor en patio, véritablement émerveillés par cette richesse décorative, harmonieuse et équilibrée.

Il s'agit ici d'un de ces endroits au monde qu'il ne faut pas avoir manqué dans sa quête des perles du patrimoine artistique de l'humanité.

Geneviève Pierlot ne nous contredira pas, elle, qui dès la visite terminée, s'est mise en contact avec son architecte paysagiste !

En soirée, le couple présidentiel avait pris soin de nous réserver un restaurant jouissant d'une vue imprenable sur l'Alhambra de nuit et situé dans le quartier de l'Albaicin, sur la pente de la colline en face de l'Alhambra. C'est un quartier de petites maisons blanches, avec des ruelles pittoresques, qui fut le dernier lieu de refuge des musulmans, avant leur élimination au XVI^e siècle par les chrétiens.

Nous avons pu y déguster une cuisine locale raffinée au rythme des goals marqués par le Standard. (Et oui, ça leur arrive parfois !)

(Note aux stagiaires : le genre de resto qui vous coûte 1/5 de votre salaire au forfait, vous voyez de quoi on parle ??)





Nous finirons la soirée dans un bar branché trouvé par notre guide culinaire du voyage, Marianne Charlier-Dembour.

Mercredi (Granada) :

Certains, sur un coup de tête, on décidé d'aller skier à la Sierra Nevada (oui, on skie même en Andalousie). Rendez-vous est pris avec Valérie Gabriel, François Dembour, Léon Leduc et l'une de nous dans le hall de l'hôtel à 8.15 tapante. Une nouvelle jurisprudence est née : *la jurisprudence Dembour* que je découvrirai à mes dépens. L'heure c'est l'heure. 8.17, ce n'est déjà plus l'heure. Tenez-le-vous pour dit : ils ont pris défaut. C'est donc avec tristesse que j'ai appris qu'il avait plu toute la journée à la Sierra... Trop dommage pour eux !!

D'autres ont préféré suivre l'exemple des époux Rikkers : art, art et encore art. C'est ainsi qu'ils ont visité les bains Maures et la Cathédrale de Grenade.

Selon eux, les bains arabes ont été restaurés et se visitent agréablement mais bon, pas de quoi non plus se rouler par terre...

N'oublions pas le thème de l'après-midi : l'Alhambra, ACTE II.

Nous remettons donc le couvert et visitons le *Generalife* et l'*Alcazaba*.

Le *Generalife* était le palais d'été des monarques de l'époque, leur « lieu de récréation ». On y accède en traversant de belles allées de lauriers, de roses et de cyprès. Du

pavillon principal à la salle royale ornée de stucs, les promeneurs jouissent d'une magnifique vue sur l'Alhambra.

C'est dans ce havre de paix que nous avons pu écouter la guide nous conter le quotidien dans le *Generalife*.

Elle nous expliqua, qu'à l'époque, la polygamie était « d'usage » et perçue comme un acte de charité car elle permettait de ne pas laisser seules, et à leur triste sort, les femmes endeuillées... Comme quoi, tout est question de point de vue et de génération !! Mais nous pouvons vous affirmer que malgré les trois jours de visites que nous avons dans les jambes, malgré les 100 églises, mosquées, maisons que nous avons visitées, la plupart de nos chers Confrères (et ce mot doit être entendu au sens masculin du terme) ont bu les paroles de notre guide sans en perdre une miette !

L'*Alcazaba*, forteresse militaire, est quant à elle la partie la plus ancienne de l'Alhambra et en occupe la pointe ouest.

Elle est ceinte de murailles et gardée par plusieurs hautes tours massives.

Dominant la place d'armes, la *tour de guet*, au sommet de laquelle les Rois Catholiques plantèrent leurs drapeaux, offre des vues sur l'ensemble du palais, la ville de Grenade et la Sierra Nevada. C'est grâce à ce genre d'édifice que nous avons pu re-

connaître les sportifs du groupe, d'autres prétextant devoir rester près du petit Raphaël Vanbrabant pour éviter l'escalade au sommet et ainsi pouvoir boire une bonne bière.

Culture quand tu nous tiens... Et le côté festif dans tout ça !! Bien que nous soyons soumises à une certaine censure, il est impossible pour nous de ne pas vous parler de Grenade et sa vie nocturne... En effet, Grenade est la dernière ville Andalouse à offrir des tapas avec chaque consommation. C'est ainsi que les plus jeunes du groupe et les un peu moins jeunes (pour ne citer qu'eux, Manuel Gustin alias « le tueur aux milk-





shakes » et Sophie Debelles) ont profité du système pour commencer cette nuit au rythme des chupitos et des tapas. Nous avons vite été rejoints par les plus téméraires de nos confrères pour nous retrouver dans un bar typique proposant pas moins de 200 variétés de chupito. C'est ainsi que Brigitte Merckx, Jonathan Wilde-meersch, Michel Saint-Remi et nous-mêmes avons tenté de relever le défi de les goûter tous.

Du haut de nos quelques mois de barreau, nous avons ainsi pu découvrir la face cachée de nos confrères, que nous ne regarderons plus jamais de la même manière...

Jeudi (Sevilla) :

Jeudi matin, départ vers Séville. Il paraît que « *celui qui ne se lève pas avec le soleil ne jouit pas de la journée* », nous dirons plutôt que « *pour celui qui a souffert toute la nuit, l'aube est toujours décevante* ». Pour ceux qui n'auraient pas compris, on est le lendemain de la veille !

Nous voici donc dans la capitale de l'Andalousie où nous logeons à l'Hôtel « Los Seises », ancien palais du XVI^e siècle situé dans le cœur du centre historique de Séville, avec une merveilleuse vue sur la cathédrale et sur la majestueuse *Giralda*.

Nous visitons la Casa de los Pilatos, l'une des merveilles architecturales de Séville. Cette maison est la pleine expression de l'art décoratif mudejar, ainsi que la ré-

union d'immenses collections de sculptures, meubles ou tableaux, glanées dans toute l'Europe. C'est là que nous avons appris que cette maison est l'œuvre de on ne sait plus qui, qui a voulu reproduire la maison de on ne sait plus trop bien qui non plus. Au besoin, nous renvoyons le lecteur à des recherches plus approfondies sur Google.

Quartier libre pour la fin de journée. Rendez-vous est fixé début de soirée pour les traditionnels tapas et imitations de Michel Saint-Remi, qui s'est découvert une nouvelle vocation. Michel, si tu nous lis, n'hésite pas à te lancer dans cette nouvelle activité accessoire, on ne doute pas que tu feras salle comble à l'Olympia !

Vendredi (Sevilla) :

La journée est consacrée à la visite de l'Alcazar, palais royal de Séville, et de la plus grande Cathédrale d'Europe, la *Giralda*.

Le palais de l'Alcazar, bien que d'influence musulmane, est un monument essentiellement chrétien. Sa création remonte au IX^e siècle mais il fut constamment remanié. C'est en fait une succession de salles, aux décorations toutes différentes, arabes, gothiques, classiques. Nous visitons également les jardins qui sont extrêmement agréables, très verts et frais, avec de multiples fontaines.

La visite terminée, les époux Rikkers et quelques autres infatigables iront visiter le musée des beaux arts, un peu éloigné. Le Christ enfant, le Christ avec sa mère, le Christ sur la croix, le jugement dernier... Il y a matière dans ce musée.

Quant à la Cathédrale, elle en impose mais est assez ramassée en hauteur, ce qui ne lui donne pas la majesté des cathédrales françaises comme Notre-Dame ou Amiens. Elle date du XV^e siècle et a remplacé une ancienne mosquée. Seule la *Giralda*, minaret de la mosquée, a été conservée. Le tombeau de Christophe Colomb se dresse juste dans l'axe de l'entrée.

Plus tard dans la journée, au péril de leur vie et après avoir soudoyé près de la moitié des sévillans, les couples Maisse, Dembour, Rikkers et Isabelle Biemar ont finalement réussi à trouver des places pour la Corrida qui avait lieu ce jour-là. En effet, nous étions en pleine saison de ce qui est culture ou tradition pour les uns, barbarie sans nom pour les autres, et certains ne voulaient manquer cette ambiance particulière pour rien au monde.

De son côté, l'interprète attirée du groupe, Isabelle Trivino, s'était chargée de réserver en soirée un spectacle de flamenco.

Ce chant est un art créé par le peuple gitan et andalou, sur la base d'un folklore populaire issu





des diverses cultures qui s'épanouissent au long des siècles.

À l'origine, il consistait en un chant sans accompagnement. Puis la guitare est apparue, suivie des mains et de la danse.

Les férus de ce type de spectacle en sont revenus assez déçus, n'ayant pas éprouvé l'émotion et les frissons d'usage. Profanes que nous sommes, nous avouons n'y avoir vu que du feu.

La Commission, fidèle à elle-même, a terminé cette journée comme il se doit... elle rédige actuellement le guide Michelin spécial Bar d'Andalousie.

Samedi (Sevilla) :

Vous pourriez penser qu'à ce stade-ci du voyage, nous sommes tous très bruns et qu'il est épuisant de visiter la ville sous le soleil de plomb de Séville... Si vous suiviez un peu, vous vous souviendriez qu'il fait à peine 15 degrés (voir jour 1) et que Mabeth n'a plus de pashminas à nous prêter...

C'est donc sous la pluie que nous nous sommes rendus, jusqu'à la Plaza de España, l'une des incontournables de Séville, où un étonnant édifice occupe le milieu des jardins. Cinquante-huit bancs couverts d'*azulejos de Triana* illustrent chacun un épisode im-

portant de l'histoire des provinces espagnoles.

Nous terminerons la visite, trempés, laissant ainsi chacun vaquer à ses occupations, pour la plupart consistant en une virée shopping.

Le soir approche, et avant d'aller nous gaver de nos tapas devenus lot quotidien (à ce stade du séjour, on commence d'ailleurs à rêver d'un bon boulet-frites de chez LEQUET !), c'est la soirée traditionnelle de l'Ordre de l'Esturgeon, qui remet ses décorations à Léon Leduc. S'en suivra notre dernière soirée sur le sol Ibérique qui fût, bien entendu, arrosée de Tinto de Verrano et de Vino Rosato... A tel point que certains en perdront leur trousse de voyage (les concernés à l'origine de cette « perte » se reconnaîtront, nous ne les citerons pas, ils risqueraient d'être radiés de l'Ordre).

Dimanche (Sevilla) :

Il est temps de repartir et ho miracle !, le soleil nous nargue tandis que nous assistons à l'ouverture de la Feria et de son traditionnel défilé de costumes et parures typiques.

Le départ est proche, la nostalgie nous gagne, l'heure est venue pour nous de déjà penser aux audiences du lundi matin.

Nul ne nous contredira, ce voyage du Jeune Barreau fût un véritable succès dont nous revenons enrichis. Succès dont la médaille revient, bien entendu, à notre cher couple présidentiel.

Nous profitons de l'occasion pour les remercier.

Léon et Isa : chapeau bas !

Note aux stagiaires : Nous savons, et pour cause, qu'une des raisons principales de l'absence de stagiaires à ce type d'initiative est le coût du voyage. Quoiqu'il en soit, il vaut à notre sens la peine d'être vécu. Moralité : mangez des pâtes tous les jours, faites des brocantes, arrêtez de fumer, bref économisez dès à présent en vue du prochain voyage Présidentiel qui s'annonce tout aussi prometteur...

*Catherine Losson
et Jessica Iadanza*

¹ Brillamment interprétée par « El presidente » : Léon Leduc

² Pour ceux qui chercheraient une logique dans ce parcours : il n'y en a pas...



Dupont
OPTICIENS

63, rue Saint-Gilles
4000 Liège

Tél. 04 223.28.68

Fax 04 223.28.38

Ouvert
du mardi au samedi
de 9 h à 13 h et
de 14 h à 18 h 30
Fermé le lundi



Sous la direction juridique de Cl. LAMBERTS, J.-J. WILLEMS
Avec la collaboration de L. DRION, E. CAPRASSE

Les *Codes essentiels Larcier* rassemblent les grands textes législatifs et réglementaires qui jalonnent la pratique juridique. Ils proposent aux utilisateurs, juristes ou non, des ouvrages maniables et de consultation aisée.

Ils sont mis à jour chaque année dans une nouvelle édition entièrement remaniée.

À jour au
1^{er} mars 2007

LES CODES ESSENTIELS LARCIER



Commerce 2007

2007 • 17,5 x 24 cm
ISBN 978-2-8044-2635-4
320 p. • 39,00 €



Civil 2007

2007 • 17,5 x 24 cm
ISBN 978-2-8044-2634-7
192 p. • 29,00 €



Pénal 2007

2007 • 17,5 x 24 cm
ISBN 978-2-8044-2636-1
224 p. • 35,00 €

Consultez et commandez en direct sur www.larcier.com



LARCIER

Informations et commandes: LARCIER c/o De Boeck Services sprl

Fond Jean-Pâques 4 • B-1348 Louvain-la-Neuve • (010) 48 25 00 • (010) 48 25 19 • commande@deboeckservices.com

Compostage biodégradable

On l'envoyait à des expertises. On la dépêchait à des visites et à des vues des lieux, à des séances d'évaluation technique, à des vacances de toutes sortes. On la priait de se rendre à des réunions de conciliation ou de transaction. Ses après-midi étaient saturés en rendez-vous répertoriés et inventoriés sous références dossiers. Elle tâchait de faire bonne figure, d'être à la hauteur. Elle usait un temps estimable à la rédaction de rapports et de notes internes. Elle essayait de les rendre clairs et compréhensibles pour ses collègues sédentaires qui auraient à gérer le dossier ultérieurement. Elle synthétisait. Elle résumait des morceaux de vie. Parfois, elle les abrégait ou les ponctionnait. Elle les agençait en paragraphes intelligibles et lisibles. Elle argumentait en faits pour mieux argumenter en droit.

On l'envoyait dans des justices de Paix reculées. Elle avait à affronter des employés de greffe racornis, rabougris, ramollis. Certains lui refusaient la délivrance de pièces de procédure pour d'obscurs motifs tirés d'interprétations désuètes du Code judiciaire. Elle s'étonnait, elle s'indignait. Toujours elle restait aimable, veillant scrupuleusement à ne pas entacher sa réputation. Les mois défilaient. Les années se ressemblaient. Elle défendait les intérêts de compagnies d'assurance et d'institutions de sécurité sociale. Aux audiences, elle résistait aux invectives des allocataires sociaux sans défense. Elle méprisait leur langage pauvre et maladroît. Elle les haïssait dans leur

condition d'allocataire. Elle maudissait le système qui les avait engendrés. Elle imaginait leurs demeures mal éclairées et humides. Elle évitait leurs questions fastidieuses et réfutait, d'un revers de manche leste et alerte, leur argumentation malhabile souvent vouée à l'échec.

De toutes les tâches qui lui étaient imparties, elle préférait les réunions d'expertise à la campagne ou dans les zones pavillonnaires de banlieue. Elles permettaient de s'évader, de changer d'air pour quelques heures. Leur déroulement était peu ou prou identique. Après avoir décliné son identité au greffier, il suffisait d'exposer la situation à l'expert. La réunion d'expertise ne demandait pas d'effort de concentration intellectuelle particulier même si, en toutes hypothèses, il fallait se montrer inflexible et faire preuve de détermination pour faire prévaloir son point de vue.

Un jour, elle eut à assister à une réunion de contre-expertise dans un village de Hesbaye. Des voisins se disputaient l'emplacement d'une haie de thuyas délimitant leur fonds respectif dans un lotissement. On en était au troisième expert. Des suspicions mutuelles à leur égard avaient précipité le dépôt de requêtes en vue de leur remplacement. Miraculeusement, celui-ci parvint à concilier les voisins contraires après d'épiques palabres. Les thuyas furent déterrés un à un pour être repiqués sur une ligne parallèle vingt-cinq centimètres plus à l'ouest. Le terrain de repiquage fut payé en

parts égales par les ex-belligérants. La paix s'installa. A l'automne, la moitié au moins de thuyas périrent. Il fut diagnostiqué qu'une transplantation hâtive hors saison était la cause de leur mort anticipée. Cette nouvelle la laissa dans une complète indifférence. Elle avait depuis longtemps empoché ses honoraires plantureux avec lesquels elle s'offrit une liposuction des fesses dans une clinique hollandaise de standing.

Eric Therer

Chers Lecteurs,

Voici venue l'heure de passer le relais. Les élections du Jeune Barreau qui se sont tenues ces 18 et 19 juin 2007 ont vu naître une nouvelle Commission, au sein de laquelle sera désigné le futur rédacteur en chef du présent bulletin.

Je profite, dès lors, de l'espace qui m'est ici imparti pour vous dire au revoir et vous conter, très brièvement, cette fabuleuse expérience de deux ans qui fut la mienne à travers cette fonction.

Qu'il est à la fois exaltant et frustrant d'être rédacteur en chef !

Exaltant car l'on ressent, dès les premiers instants, à la fois l'angoisse, la responsabilité et l'immense plaisir de créer. Créer un ensemble de la première à la dernière lettre, en passant par les ajustements, les corrections, les assemblages, les marques insignifiantes susceptibles de devenir des erreurs irréparables... Créer cet ensemble et le voir devenir, en bout de course, à l'issue de ce minutieux processus, un tout.

Exaltant car l'on ressent aussi l'immense honneur de se trouver investi de cette mission : vous enrichir. Vous enrichir par le divertissement, par l'information, par la controverse... J'espère sincèrement, à défaut d'y être parvenue, y avoir tendu...

Il est vrai qu'au cours de ces cinq derniers numéros, plusieurs articles ont soulevé le débat. Il en sera peut-être encore de même cette fois-ci. Confrontée à plusieurs reprises à la délicate question de la liberté d'expression et de la convenance des propos, j'ai tranché en faveur de la première et assume le fait d'en avoir fait ma ligne directrice, soutenue en ce sens par les éditeurs responsables de ces deux années passées.

À aucun moment, le but poursuivi n'a été de heurter la sensibilité des uns ou de blesser les autres.

En revanche, il m'a semblé important de mettre à profit cet espace d'écriture pour y coucher des idées, des opinions, tranchées, discutables, parfois communément admises, en tous les cas assumées par leurs auteurs. Et les opinions, par définition, se partagent... ou pas !

Frustrant ! Il est aussi frustrant d'être rédacteur en chef ! Frustrant comme peut l'être l'attente du jardinier qui, après avoir semé ses graines, se trouve soumis aux contingences météorologiques face auxquelles il est impuissant et dont dépendra sa récolte...

Frustrant lorsque l'on sait qu'un aimable auteur volontaire peut donner le jour à un texte de valeur mais qu'on ne le voit guère poindre à l'horizon, agenda oblige...

Frustrant lorsqu'un texte se fait attendre alors que les autres sont parés dans les starting blocks et trépigent...

Mais, rassurez-vous, je garderai surtout en mémoire les moments de gratification intense qui m'ont été octroyés et laisse à mon successeur le stress et les doutes !

Plus sérieusement, je lui souhaite de profiter pleinement des joies que procure cette fonction et de s'y investir avec cœur.

Enfin, je remercie ceux d'entre vous qui nous ont soutenus et encouragés, prenant parfois la peine de nous faire parvenir de gentils témoignages.

Je remercie aussi les autres : faire l'unanimité n'a jamais accru l'introspection et la réflexion.

Au plaisir de vous croiser à nouveau pour d'autres aventures...

Sophie DEBELLE



IMPRIMERIE MASSOZ

Folders •

Magazines •

Dépliants •

Brochures •

Plaquettes •

Rapports annuels •

Fardes à rabats •

VOS IDÉES EXIGENT
LA **PERFECTION**





PENSION COMPLÉMENTAIRE INDÉPENDANTS
TRADITION SÉCURITÉ AVENIR



Caisse de prévoyance

des avocats, des huissiers de justice
et autres indépendants asbl

Avenue de la Toison d'Or 64 • 1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be